

PHS
p.02

ASSOCIATIONS

■ A Rennes, l'ADFI se bat depuis 50 ans ■ France

■ L'UNADFI a tenu, le 22 mars dernier, un colloque sur le thème « Enfance volée, enfance en danger », à Rennes. Tout un symbole puisque c'est dans la capitale bretonne qu'a été créée la première ADFI de France, il y a 50 ans...

Groupes
p.11

FRATERNITÉ SAINT-PIE X

Elles dénoncent de « graves dérives sectaires » ■ France

■ Un enfermement social et psychologique, une vie contrôlée en permanence jusque dans l'intimité conjugale. Avec le recul, trois femmes ayant aujourd'hui quitté la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X se rendent compte du milieu sectaire dans lequel elles ont évolué...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.27

THÉORIE DU COMLOT

Le complotisme gagne du terrain ■ France

■ Une étude de l'Arcom révèle que les théories complotistes séduisent de plus en plus les Français. 60 % de la population adhérerait à au moins une théorie, les réseaux sociaux jouant un rôle majeur dans la diffusion de ces thèses...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Associations
- Phénomène sectaire
- p.04 ■ Pouvoirs publics France
- p.05 ■ Pouvoirs publics Espagne

Groupes

- p.07 ■ Anthroposophie
- p.08 ■ Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons)
- Extravagance
- p.09 ■ Famille missionnaire de Notre-Dame
- Falun Gong

- p.10 ■ Fraternité Saint-Pie X
- p.12 ■ Glorivale
- Guanyin Famen & Twelve Tribes
- p.13 ■ Kaya Team Unvierse
- p.14 ■ MISA
- p.15 ■ Ordre des Esséniens
- Ordre de Saint Charbel
- p.16 ■ QAnon
- p.17 ■ Scientologie
- p.18 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.20 ■ Esotérisme

- p.21 ■ Exorcisme
- p.22 ■ Mouvance catholique
- Mouvance pentecôtiste
- p.23 ■ PSNC
- p.25 ■ Sorcellerie
- p.26 ■ Tantra Yoga
- Théories du complot
- p.28 ■ Vaudou

Thèmes connexes

- p.30 ■ Education
- Justice
- p.31 ■ Santé

Phénomène sectaire

Associations

A Rennes, l'ADFI se bat depuis 50 ans ■ France

■ L'UNADFI a tenu, le 22 mars dernier, un colloque sur le thème « Enfance volée, enfance en danger », à Rennes. Tout un symbole puisque c'est dans la capitale bretonne qu'a été créée la première ADFI de France, il y a 50 ans.

Tout a commencé en 1974. Aucune structure n'existait à l'époque. Un soir d'automne 1974, Guy et Claire Champollion s'inquiètent de ne pas voir rentrer leur fils à leur domicile à Chantepie (35). Ils remuent ciel et terre et finissent par le retrouver, quelques jours plus tard, à Lyon, sous l'emprise de l'Association pour l'unification du christianisme mondial, autrement dit la secte fondée par le Coréen Sun Myung Moon. Le couple décide alors de créer une association pour aider les victimes. Ainsi est né le combat, en France, contre les dérives sectaires. « Ça a fait bouillir de la soupe et le réseau compte

aujourd'hui 26 antennes » souligne Pierre Boucher-Doigneau, président de l'ADFI Haute-Bretagne Mayenne. Mais si Moon et d'autres continuent de faire des émules, le contexte a changé. « En comparaison avec les années 1970-1980, ces grands mouvements semblent en perte de vitesse ». En revanche, « des groupes religieux (relevant du christianisme ou de l'islamisme) restent très actifs et, surtout, des mouvements liés à la santé et au bien-être ont pris le dessus ». Et de citer, entre autres, le yoga, « qui dans certaines structures est un prétexte à des dérives sectaires ».

Depuis son antenne rennaise, l'ADFI rayonne sur trois départements (Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor et Mayenne). Chaque année, les bénévoles reçoivent une cinquantaine de victimes, les écoutent et les orientent vers les bons interlocuteurs. Un engagement qui n'est pas sans risques. « Des mouvements nous traînent régulièrement devant les tribunaux pour diffamation » explique Pierre Boucher-Doigneau, « sans parler des pressions que nous subissons de plus en plus ». ■

(Source : Le Télégramme, 23.03.2024)

Phénomène sectaire

La société actuelle favorise les dérives sectaires ■ France

■ Depuis la pandémie de Covid-19, les signalements à la Miviludes sont en constante augmentation. Ce qui soulève des questions sur notre époque et notre propension à nous laisser influencer. Dans une interview accordée à *Charlie Hebdo*, le professeur de psychologie cognitive, Thierry Ripoll, livre des éclaircissements sur les mécanismes qui poussent à croire.

>>>

>>>

En préambule, Thierry Ripoll rappelle que la croyance est inhérente à l'intelligence humaine. Ce sont nos capacités cognitives qui permettent de donner un sens au monde qui nous entoure. Les croyances sont donc une nécessité. Mais au niveau physiologique ou neuronal, nous ne savons pas encore comment les croyances fonctionnent. On sait en revanche que le stress ou le sentiment de perte de contrôle jouent un rôle important. « Le sentiment de vulnérabilité est souvent associé avec l'activation d'une zone du cerveau qui s'appelle le cortex cingulaire et un état psychique pas forcément agréable. Les croyances permettent de diminuer l'activité du cortex. Croire en quelque chose apaise ». Et entre une croyance religieuse et une croyance sectaire, il n'y aurait pas de différence sur le plan cognitif. La différence serait plus sociale

et culturelle. « Ce qui ne veut pas dire que toutes les croyances se valent » précise Thierry Ripoll. « En cas d'emprise sectaire, vont se greffer à la croyance d'autres éléments susceptibles de mettre le sujet en danger ».

Une personne qui a tendance à croire, de manière générale, peut croire en des choses anodines comme en d'autres plus curieuses. On l'observe dans le cadre du complotisme par exemple. Pour Thierry Ripoll, « une personne ne croit jamais à une seule théorie, elle croit en plusieurs ». Dans le cadre de dérives sectaires, le professeur affirme qu'au départ, « vous ne connaissez pas grand-chose de la secte, juste ce qui vous plaît. Et pour être cohérent dans votre engagement, vous allez être amené à croire des choses de plus en plus hallucinantes ».

Certaines personnes seraient plus enclines que d'autres à sombrer.

Mais surtout, la société actuelle nous rendrait plus perméable à croire tout et n'importe quoi. « D'un point de vue sociétal et politique, la situation est très favorable aux dérives sectaires. Nous vivons dans une société hyper stressante, avec les risques géopolitiques et environnementaux que l'on connaît. Il y a un sentiment de perte de contrôle, la société est en perte de repères ». Et d'insister : « la valeur que l'on accorde à la science a décliné depuis pas mal d'années parce que l'on s'est rendu compte que la science et l'innovation technologique pouvaient être problématiques. Mais quand les gens rejettent la science, ils vont naturellement se tourner vers des concepts bidons, des vérités alternatives qui accordent une place énorme aux croyances de tous types ». ■

(Source : Charlie Hebdo, 12.03.2024)

Multiplication des procédures-baillons coûteuses et chronophages ■ France

■ Depuis la pandémie de Covid-19, les mouvements sectaires connaissent un regain d'activité. Ce sursaut, clairement ressenti par l'Unadfi, s'accompagne de procédures judiciaires en cascade de leur part, comme l'explique Catherine Katz, présidente de l'association

Ancienne secrétaire générale à la Miviludes et ex-présidente de la Cour d'assises de Paris, Catherine Katz est, depuis mai 2023, à la tête de l'Unadfi. Depuis quelques mois, elle constate une augmentation des procédures judiciaires lancées par les mouvements sectaires. Une tentative, selon elle,

de réduire au silence la parole des victimes et de saboter le travail de l'association. Selon elle, « les mouvements surréagissent à la moindre publication. Nous veillons à ce que tous nos écrits soient faits dans les règles pour éviter des procédures mais, malgré ça, nous recevons des injonc-

tions à retirer nos articles ou bien des menaces d'assignations. C'est un changement. Auparavant, ce genre de procédures étaient assez ponctuelles et émanaient de mouvements précis ». Et ceci n'est pas sans incidence car « même si ce que vous dites est exact et que vous serez relaxé de l'accusa-

>>>

>>>

tion de diffamation, la loi prévoit que vous passiez devant un juge d'instruction qui vous mettra en examen. Cela permet d'assurer le contradictoire à l'audience, mais cela permet aussi au mouvement sectaire qui a porté plainte de dire que nous avons été mis en examen. Cela nous ralentit dans notre objectif principal d'aider les victimes, mais surtout cela informe les victimes que, même si elles dénoncent des faits exacts, elles peuvent se retrouver un jour au tribunal. C'est une manière de museler la parole ». Et il semble

que certains mouvements aient vraiment décidé de mener une guerre judiciaire.

« On assume et on ne lâchera pas »

Il est possible d'éviter ces procédures-baillons en ne nommant pas les mouvements. « Mais cela signifie aussi qu'on ne s'adresse qu'aux initiés » souligne Catherine Katz. « Si on est là pour informer, il faut poser les mots et lorsque l'on a toutes les preuves, il n'y a pas de difficulté. C'est une spirale pour nous affaiblir. Ça prend du temps et ça nous coûte

de l'argent... On l'assume, ça fait partie de nos charges ». Mais il faut savoir que les associations ne peuvent pas utiliser les subventions pour payer des actions judiciaires. Catherine Katz confirme : « Ce sont nos fonds propres ! Heureusement, nous avons à nos côtés de très bons avocats, solidaires de nos combats. Mais bien sûr nous sommes preneurs des dons de personnes qui souhaiteraient nous aider dans notre mission ». ■

(Source : Charlie Hebdo, 25.03.2024)

Pouvoirs publics France

« Paroles, paroles, paroles » ■ France

■ Le gouvernement a lancé, ce 4 mars, une campagne de sensibilisation contre les dérives sectaires. Pour diffuser son message, il a décidé de s'appuyer sur une chanson de Dalida.

Orchestrée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et la Miviludes, cette initiative vise à alerter les citoyens sur les dangers de l'emprise sectaire, particulièrement présents sur internet, en les incitant à se méfier des promesses comme le dit la chanson « Paroles, paroles, paroles ». À travers une série de vidéos diffusées en ligne durant un mois, la campagne baptisée « Ensemble, gardons les yeux ouverts », met en lumière quatre thèmes sensibles : la santé, l'éducation, la fortune et l'éveil spirituel, thèmes souvent exploités par des manipulateurs

pour propager des théories complotistes ou escroqueries. La santé, en particulier, est soulignée comme un domaine où les dérives sectaires peuvent mettre en danger la vie des individus, notamment avec la propagation de discours antivaccins.

La campagne met également en garde contre les pratiques telles que les coachings, les formations et les systèmes pyramidaux, ainsi que certaines mouvances spirituelles à risque comme le néo-chamanisme, le masculinisme ou le féminin sacré. L'objectif est de donner des

outils aux Français pour identifier et signaler comportements préjudiciables. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet de loi en cours d'examen au parlement et témoigne de la détermination du gouvernement à lutter contre les dérives sectaires. Cette campagne vise à éveiller la vigilance collective et à protéger les citoyens des influences néfastes. ■

(Sources : HuffPost & BFM, 04.03.2024)

A voir : Les belles paroles peuvent aussi détruire vos vies : <https://www.youtube.com/watch?v=WMCZHQqqROA>

Dérives sectaires : l'Assemblée nationale adopte le projet en nouvelle lecture ■ France

■ Après moult rebondissements, le projet de loi du gouvernement visant à lutter contre les dérives sectaires a été adopté, en deuxième lecture, ce mercredi 20 mars, par l'Assemblée nationale. Les débats doivent encore se poursuivre au Sénat.

La représentation nationale espère marquer une étape décisive dans la protection des citoyens contre les abus et les manipulations exercés par les charlatans, les gourous et autres organisations sectaires. Elle a ainsi adopté (104 voix pour, 65 contre), en deuxième lecture, le projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires en France. Des divergences demeurent mais l'examen a été beaucoup moins agité que lors de

son premier passage à la chambre basse.

Parmi les mesures clés de ce texte voté par les parlementaires, on retrouve notamment : la consécration des pouvoirs de la Miviludes, le renforcement de la réponse pénale avec la création du délit de placement ou de maintien en état de sujétion psychologique ou physique, la création d'un délit de provocation à l'abandon de soins ou à l'adoption de pratique

faisant courir un risque grave et imminent pour la santé, l'accompagnement des victimes avec l'extension des catégories d'associations pouvant se constituer partie civile.

Le texte devra désormais retourner au Sénat le 3 avril. Début mars, députés et sénateurs avaient échoué à s'accorder sur une version commune en commission mixte paritaire. ■

(Sources: Ouest-France & AFP: 20.03.2024)

Pouvoirs publics Espagne

La Police Nationale intensifie la lutte contre les sectes

■ Espagne

■ La Police Nationale espagnole a lancé un plan opérationnel novateur et a mis en place un observatoire spécialisé dans le but de contrer les activités des sectes qui menacent la sécurité publique et portent gravement atteinte aux droits fondamentaux des citoyens.

Ce plan opérationnel, le premier du genre, vise à renforcer la coordination policière et à fournir un cadre de travail multidisciplinaire afin de traquer les activités criminelles ou administratives menées par ces groupes. En mettant l'accent sur la protection et l'assistance complète des victimes, la police entend prendre des mesures décisives contre ces organisations manipulatrices.

Les sectes, camouflées derrière des objectifs en apparence légitimes, usent de tromperie et de coercition pour exercer une emprise sur leurs membres, portant ainsi atteinte aux droits les plus élémentaires. Ce comportement, qui peut même franchir le seuil de la criminalité, représente un danger sérieux pour la société.

Campagnes d'information

Dans le cadre de ce plan, des mesures préventives et d'enquête ont été mises en place, permettant aux différentes unités policières de mieux identifier ces groupes et de sensibiliser les agents à détecter précocement les signes de leur présence. En parallèle, des campagnes d'information seront lancées pour sensibiliser le public à cette menace insidieuse. Pour encourager la participation citoyenne, un point de contact

>>>

anonyme et confidentiel a été établi, permettant à chacun de signaler des comportements suspects pouvant être assimilés à des dérives sectaires. Un

observatoire spécialisé a également été mis en place pour collecter des données actualisées sur l'ampleur de ce phénomène et sur les risques qu'il représente.

Cette initiative vise à mieux comprendre et à anticiper les activités criminelles potentielles de ces groupes. ■

(Source : InfoCatolica, 13.03.2024)

A voir



Zone interdite, M6

■ « Dérives sectaires, manipulation mentale : de plus en plus de Français sous emprise »

L'émergence du numérique et la crise sanitaire ont nourri le terreau d'une nouvelle génération de mouvements. A côté des organisations déjà connues et identifiées, c'est désormais une multitude de groupuscules qui recrutent, sur les réseaux sociaux notamment. *Zone Interdite* a enquêté plus de deux ans au plus près de ces mouvements et a donné la parole à Marie Drilhon, vice-présidente de l'Unadfi. ■

(Source : Coulisses.TV, 08.03.2024)

A voir sur 6play : https://www.6play.fr/zone-interdite-p_845/derives-sectaires-manipulation-mentale-de-plus-en-plus-de-francais-sous-emprise-c_13058385



« C dans l'air », France 5

■ Étienne Jacob, un infiltré raconte

Journaliste au *Figaro*, Étienne Jacob traite régulièrement des dérives sectaires. Pour son livre, *La France des gourous* (Editions du Rocher, parution le 03.04.2024, il s'est immergé, pendant un an, dans plusieurs mouvements, de l'Église de scientologie au Mouvement des raéliens en passant par des stages de la naturopathe Irène Grosjean qui assure que manger cru et se purger plusieurs fois par semaine soignent toutes les maladies... Invité de l'émission du 19 mars, il revient aussi sur le projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires. ■

(Source : France TV, 19.03.2024)

A voir sur : <https://www.france.tv/france-5/l-invite-de-c-dans-l-air/5763315-emission-du-mardi-19-mars-2024.html>

Anthroposophie

Des écoles sans écrans ■ International

■ Pourquoi des parents choisissent-ils de scolariser leurs enfants dans des écoles dites sans écrans ? Le site *Dérives scolaires* met en garde contre le discours apparent et la face cachée d'un mouvement.

En France, le premier à avoir parlé d'écoles sans écrans semble être le philosophe Bernard Stiegler, dans un reportage télévisé qui expliquait que « ces écoles existent partout dans le monde » et affirmait que « si les pontes de la Silicon Valley y mettent leurs enfants c'est parce que, conscients des dangers de ce qu'ils produisent, ils en protègent leurs enfants ». Reportage illustré avec une école Steiner en France. Ce discours mérite de prendre un peu de recul. Oui, des cadres de la Silicon Valley choisissent la Waldorf School of Peninsula, une école coûteuse et atypique pour leurs enfants. Est-ce vraiment parce qu'il n'y a pas d'écrans ? Peut-être... Mais ce n'est pas du tout certain. Ce qui l'est par contre, c'est que cela ne pénalise pas leurs enfants qui ont tout ce qu'il faut à la maison pour compenser.

Doctrines ésotériques anti-technologie

Ce qui n'est jamais dit, sur

les sites des écoles Steiner notamment, c'est la raison de fond qui conduit ces écoles à écarter les ordinateurs. Les pédagogues Steiner se défendent de transmettre l'anthroposophie aux élèves mais les principes pédagogiques et les rituels de la vie de l'école sont issus de la doctrine. Les écrans sont donc proscrits de ces écoles parce que, relevant de la technologie, ils seraient habités par le démon Ahriman qui « éloignerait les hommes de leur spiritualité en favorisant la superstition scientifique ». Selon cette doctrine, « la vie intellectuelle et les savoirs sont jugés dangereux, il faut leur préférer l'intuition qui vient directement des mondes spirituels ».

Si des cadres de la Silicon Valley scolarisent leur progéniture dans une école relevant d'une doctrine ésotérique anti-technologie, ce n'est peut-être pas pour les protéger. Peut-être ignorent-ils la nature d'une telle école faisant simplement le choix

d'une école alternative coûteuse, réservée à une élite, pour offrir « le meilleur à leurs enfants »... L'anthroposophie, par contre, trouve dans cet exemple une illustration avantageuse de sa doctrine.

Quoi qu'il en soit, la vigilance reste de mise. Il ne faut pas perdre de vue que les écoles Steiner, comme d'autres qui cherchent à endoctriner leurs élèves, craignent ce qui vient de l'extérieur et risqueraient de trop remettre en question leur doctrine. Donc Internet, mais aussi plus largement l'éducation aux médias et à l'esprit critique, sont assez logiquement écartés de ces écoles particulières. S'il y a lieu de s'interroger sur le rapport aux écrans, il faut se méfier des nombreux mythes qui les entourent. ■

(Source : *Dérives scolaires*, 19.02.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on de ? Le mouvement anthroposophique* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-mouvement-anthroposophique/>

Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Des romans mormons qui cartonnent ■ Etats-Unis

■ Les romans jeunes adultes écrits par des auteurs mormons, comme Stephanie Meyer et Rebecca Yarros, font un carton. Leur affiliation à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours pourrait bien être un des secrets de leur popularité.

Quel est le point commun entre les best-sellers *Twilight* et *Fourth Wing* ? Un énorme succès auprès des jeunes adultes. Tous les deux ont été écrits par des auteurs mormons et pour une correspondante du *New York Times*, qui s'est penchée sur le phénomène, ceci expliquerait cela. « Grandir dans cette communauté religieuse offrirait une immersion dans un monde riche en histoires et en spiritualité, qui nourrirait l'imagination dès le plus jeune âge ». De plus, « leurs valeurs, comme le mariage et la pureté sexuelle, fourniraient des thèmes riches pour leurs histoires d'amour et d'aventure ».

Le *Livre de Mormon* semble par ailleurs une source d'inspiration

majeure, offrant un terreau fertile à l'exploration des mondes imaginaires complexes et présentant des personnages prophétiques qui trouvent écho les lecteurs de littérature jeunes adultes.

En outre, la communauté mormone, particulièrement forte dans des endroits comme l'Utah, dispose de ses propres institutions éducatives et d'un réseau d'écrivains talentueux. « Cela crée un environnement propice à la créativité et à la collaboration entre les auteurs ». Brandon Sanderson, qui compte parmi les auteurs fantastiques les plus populaires et les plus vendus actuellement, enseigne l'écriture curative. Depuis 2008, il produit aussi un podcast sur l'écriture, *Writing*

Excuses, aux côtés d'autres écrivains mormons de science-fiction et de fantasy comme Dan Wells, Mary Robinette Kowal et Howard Tayler. Brandon Sanderson dirige également la maison d'édition Dragonsteel Books.

Le succès de ces romans ne tient pas seulement à leur origine religieuse, mais découlerait aussi de leur capacité à raconter des histoires captivantes qui touchent un large public. La journaliste en est persuadée : « En combinant des thèmes universels avec leur héritage culturel et spirituel, ces auteurs parviennent à créer des œuvres qui résonnent profondément avec les lecteurs du monde entier ». ■

(Source : L'ADN, 25.03.2024)

Extravagance

Il célèbre un baptême malgré son interdiction de prêcher

■ France

■ Le pasteur de l'église évangélique protestante Extravagance, Bruno Picard, mis en examen en juillet 2021 pour abus de faiblesse, a été surpris en décembre dernier célébrant un baptême, en violation de son contrôle judiciaire.

En 2021, Bruno Picard avait été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire avec des restrictions strictes, incluant l'interdiction de quitter La Réunion et d'exercer toute activité professionnelle liée à son rôle de pas-

teur, notamment les prêches.

Pourtant, une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux le montre en compagnie d'autres pasteurs, baptisant des jeunes filles, dans une piscine, vêtues des habits caractéristiques d'Extravagance.

Son contrôle judiciaire remis en cause

Bruno Picard est soupçonné d'exercer une forme de pression sur ses fidèles afin qu'ils multiplient leurs dons à l'église, mais également aux pasteurs de leur

>>>

>>>

choix. Ces derniers prêchent la théorie de la prospérité selon laquelle les croyants doivent donner leur temps et leur argent à l'église et à celui qui prophétise, ces dons leur permettant de se faire une place de choix au paradis et d'échapper aux malédictions.

Plusieurs anciens fidèles ont porté plainte, dénonçant des méthodes de manipulation et d'exploitation. L'enquête, ouverte par la procureure de la République de Saint-Pierre, Caroline Calbo, cherche à déterminer si Extravagance peut être qualifiée de secte, et si les activités de Bruno Picard sont en conformité avec ses reve-

nus déclarés. Plusieurs dizaines de témoins auraient d'ores et déjà été auditionnés dans le cadre de cette affaire.

Le contrôle judiciaire de Bruno Picard pourrait être remis en cause si le juge estime qu'il a violé l'une de ses obligations. ■

(Source : Zinfos974, 20.03.2024)

Famille missionnaire de Notre-Dame

Un prêtre poursuivi pour abus de faiblesse ■ France

■ Le supérieur de la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND) est poursuivi pour abus de faiblesse. Il est convoqué devant le tribunal judiciaire de Privas les 4 et 5 juillet.

La Famille missionnaire de Notre-Dame est un institut de vie consacré fondé en 1946 à Saint-Pierre-du-Colombier, en Ardèche, par le père Lucien Dorne et aujourd'hui dirigée par le père Bernard (Gérard Pinède de son vrai nom). La communauté se décrit comme « riche d'une spiritualité à la fois profondément enracinée en tradition et nouvelle par son caractère familial ». La FMND a été mentionnée dans un rapport de la Miviludes. Des témoignages évoquent

« un harcèlement financier » pour obtenir des fonds. La communauté réfute « de possibles dérives sectaires » parlant, dans un communiqué, « de calomnies ». Interrogé par le *Dauphiné Libéré*, le père Bernard avait affirmé que « les membres de la Famille Missionnaire de Notre-Dame sont libres, heureux et sereins ».

Depuis 2018, un projet de construction d'un grand centre religieux catholique à Saint-Pierre-du-Colombier, pouvant accueil-

lir 3 500 fidèles, fait polémique. Le chantier, estimé à 18 millions d'euros, est jugé « démesuré », par les militants écologiques mais aussi par l'Église.

Ce 8 mars, l'AFP a appris que le père Bernard était poursuivi pour « abus de faiblesse ». 5 personnes se sont portées parties civiles. L'audience prévue le 21 mars a été reportée. Il sera jugé les 4 et 5 juillet prochains. ■

(Source : France 3 Régions, 08.03.2024)

Falun Gong

Shen Yun, un spectacle de danse controversé ■ France

■ Shen Yun, le spectacle de danse chinoise qui tourmente Pékin et défend des valeurs conservatrices, est actuellement en tournée en France. Depuis 2006, cette compagnie sino-américaine diffuse ses messages à travers des performances grandioses... Devant un public ignorant les liens avec le Falun Gong.

Lors d'une représentation à Tours, une soprano chante en mandarin une ode à la divinité, fustigeant

les « pensées modernes ». Puis, les milliers de spectateurs ont assisté à une scène où des manifestants

sont pourchassés par des policiers chinois. Ces manifestants sont en fait des membres du Falun Gong,

>>>

>>>

un mouvement spirituel interdit en Chine depuis 1999. Et, clou du show, l'un des policiers change de camp parce qu'il « prend conscience que des forces plus importantes sont peut-être à l'œuvre » peut-on lire dans le programme.

Créé en 1992, le Falun Gong, qui revendique 100 millions d'adeptes, a d'abord été soutenu par Pékin avant d'être qualifié de « secte maléfique » lorsque son succès a échappé au contrôle du Parti communiste. Depuis, ses membres sont régulièrement

persécutés, voire « arrêtés arbitrairement et torturés » selon Amnesty International. Et certains accusent le gouvernement chinois de prélèvements d'organes non consentis sur ces prisonniers d'opinion.

Malgré les critiques et les pressions diplomatiques de la Chine, Shen Yun continue ses représentations à travers le monde, attirant un large public. Certains experts dénoncent le spectacle comme un outil de recrutement pour le Falun Gong. Ils rappellent les propos controversés de son

fondateur, Li Hongzhi, sur les extraterrestres et l'homosexualité entre autres, ses propos racistes et ses liens avec le mouvement ultra-conservateur aux États-Unis promouvant des théories du complot. Interrogés à la sortie d'une représentation, une partie du public semblait complètement ignorer le contexte. ■

(Sources: La Croix & France 24, 12.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on du Falun Gong* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2017/10/Falun-Gong-1.pdf>

Fraternité Saint-Pie X

Les intégristes de plus en plus visibles ■ France

■ La Fraternité Saint-Pie X est en plein essor. Et elle affiche clairement sa volonté d'accroître encore son influence. Dans un de ses bastions, à Nantes, où le journaliste Raphaël Tual a enquêté, le mouvement intégriste attire par sa solennité, ses messes en latin et son opposition à certaines réformes du Vatican.

Les traditionalistes de la FSSPX, fâchés avec le Saint-Siège, refusent la réforme du Concile Vatican II et prônent des valeurs conservatrices, s'opposant à l'œcuménisme et au dialogue inter-religieux. Leurs écoles, réputées pour leur excellence, participent à l'attractivité du mouvement. Mais elles suscitent aussi des inquiétudes, des rapports d'inspection de l'Éducation nationale et des témoignages d'anciens élèves pointant des aspects problématiques, notamment un endoctrinement en faveur d'idéologies d'extrême droite.

Le prieuré de Nantes, dirigé par l'abbé Bruno France, est l'un des plus actifs et plus visibles de France, accueillant près de 400 fidèles lors de célébrations religieuses. Au niveau national, la FSSPX revendique 200 prêtres et 35 000 fidèles. Son influence a survécu au décès de Mgr Lefebvre et semble même croître depuis la pandémie de Covid-19. Pour preuve, selon l'abbé nantais Bruno France, « 20 à 25 % des prêtres ordonnés ces dernières années le sont exclusivement pour la messe en latin... Le mouvement s'est inversé par rapport aux années 1970 ».

Pour les membres de la FSSPX, il s'agirait avant tout de réaffirmer la vérité de leur foi, en opposition à ce qu'ils perçoivent comme des dérives de l'Église moderne. Ils rejettent, par exemple, les positions du pape François sur des questions telles que la communion aux divorcés remariés ou la bénédiction des homosexuels.

59 écoles hors contrat

Les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X sont engagés dans une mission d'évangélisation dès leur plus jeune âge. « Un peu comme une croisade » explique une adolescente. Ils sont souvent

>>>

>>>

issus d'universités et d'écoles dirigées par le mouvement. Du CP à l'université, ils peuvent y vivre en vase clos, la Fraternité comptant 59 écoles hors contrat et un établissement d'études supérieures. Celles-ci offrent un enseignement axé sur la tradition catholique, avec des aspects conservateurs marqués, parfois au détriment des valeurs républicaines.

Des rapports d'inspection révèlent des contenus éducatifs problématiques, avec une

vision parfois raciste ou a minima raciale, ainsi qu'une glorification de figures historiques controversées. « On ne parle pas de la Shoah mais de Pétain qui était un héros (...). Hitler n'était pas si mauvais », hallucine une jeune adulte qui a fait toute sa scolarité dans des écoles de la FSSPX, en retrouvant ses manuels. Une autre se souvient que dans un module de la formation des maîtres, en licence, « l'islam était présenté comme un fléau ». Certains fidèles expriment ouvertement leur proximité idéologique avec

l'extrême droite, considérant la République française comme anti-chrétienne et appelant de leurs vœux une république chrétienne.

Malgré les critiques et les controverses, la Fraternité Saint-Pie X continue de prospérer, attirant chaque année de nouveaux fidèles. ■

(Source : Actu.fr, 05.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *La Fraternité Saint-Pie X fait école* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-fraternite-saint-pie-x-fait-ecole/>

Témoignages : elles dénoncent de « graves dérives sectaires » ■ France

■ **Un enfermement social et psychologique, une vie contrôlée en permanence jusque dans l'intimité conjugale... Avec le recul, trois femmes ayant aujourd'hui quitté la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) se rendent compte du milieu sectaire dans lequel elles ont évolué.**

Trois femmes ayant coupé les ponts avec la communauté catholique traditionaliste fondée par Marcel Lefebvre en 1970 ont accepté de se confier. Toutes les trois sont des purs produits de la Fraternité, « éduquées en opposition au reste du monde ». Le monde étant « l'anagramme de démon » comme on le leur a inculqué dès leur plus jeune âge. Les seules fois où elles avaient le droit de fréquenter ce « démon », c'était pour les courses du quotidien ou les visites médicales. Toutes leurs références culturelles étaient contrôlées : la musique, les livres, le cinéma (pas avant 18 ans). Presque tout était interdit. A commencer par la télé, vue comme « le diable ». En revanche,

« on a une grosse culture musique classique ». Avec le recul, ces trois femmes se rendent compte du milieu sectaire dans lequel chacune a évolué, dans des régions différentes. « Le fait d'avoir une pensée unique qui gravite autour de la religion, c'est la définition même de la secte », concèdent-elles. « On nous apprend à détester le monde extérieur, à se méfier de tout ».

Ces « graves dérives sectaires », Marie Drilhon, vice-présidente de l'Unadfi et présidente de l'Adfi des Yvelines, les dénonce depuis plusieurs années : « Dans les critères qui correspondent à la dérive sectaire, il y a l'enfermement. À l'intérieur de la communauté, il y a un contrôle exercé sur les fidèles

qui est très important. D'autre part, la Fraternité estime que la loi de Dieu passe avant la loi des hommes. Il y a donc une atteinte aux liens sociétaux. On l'a vu pendant l'épidémie de rougeole en 2008. Des foyers émergeaient des écoles de la Fraternité, puisque les familles refusaient que les enfants soient vaccinés. C'est la loi interne avant le bien collectif. »

« On perd jusqu'à son identité »

En plus du repli sur soi, les trois jeunes femmes évoquent toutes les trois leur éducation centrée sur le respect du patriarcat. « Le père est le chef de la famille, c'est lui qui prend les décisions. On lui doit le respect, on ne lui répond pas, on se plie à ses décisions ».

>>>

>>>

Elles doivent être pudiques et passer inaperçues. « La femme est là pour être une maîtresse de maison docile, s'occuper des enfants et servir son mari ».

Les règles s'immiscent jusque dans l'intimité conjugale. « On ne peut pas se refuser à son mari. On a un devoir religieux qui nous est expliqué lors de la préparation au mariage avec le prêtre. On ne peut pas arrêter l'acte sexuel, puisque c'est voulu par Dieu et que c'est un devoir ». Tous les moyens

de contraception sont interdits. « L'acte sexuel est ordonné à la fécondité, vouloir les dissocier est non seulement un péché, mais aussi une erreur ». Et la femme « perd tous ses droits » quand elle devient religieuse. « Elle n'a plus de compte bancaire, plus de mutuelle. Elle dépend entièrement de la communauté. Elle perd presque jusqu'à son identité. »

Toutes les trois ont quitté la Fraternité Saint-Pie X et coupé les liens avec leur famille. Mais une

fois sorties du mouvement lefebvriste, les séquelles restent nombreuses. « Ça a été un très long cheminement de revenir à la réalité et de tout réapprendre, ne pas penser que l'autre est mauvais, que l'homosexualité est un péché par exemple. Il faut se reconstruire pour pouvoir évoluer dans un monde qu'on ne connaît pas. On ne sait même pas ce qu'on veut, ce qu'on aime puisqu'on ne nous a jamais demandé de choisir ». ■

(Source : Actu.fr, 19.03.2024)

Gloriavale

Un prédateur sexuel condamné à 11 ans de prison ■ Nouvelle-Zélande

■ Ancien membre de l'équipe dirigeante de la communauté chrétienne de Gloriavale, Jonathan Benjamin a été condamné à 11 ans et 10 mois de prison pour agressions sexuelles sur enfants.

Déjà en détention, Jonathan Benjamin comparait ce 18 mars devant le tribunal de district de Greymouth pour répondre de 26 chefs d'accusation d'agressions sexuelles commises sur des enfants. Ces méfaits ont couru sur trois décennies à partir des années 1980. La plus jeune de ses proies n'avait que 5 ans à l'époque. A la barre, ses victimes l'ont décrit comme un

« opportuniste profitant de la vulnérabilité des enfants pour les exploiter ». Elles ont évoqué des actes « délibérés, prémédités et planifiés » se disant aujourd'hui « blessées et brisées ». En larmes, une femme a expliqué qu'à Gloriavale, « on nous enseignait à mettre les besoins des autres avant les nôtres. On nous enseignait à ne jamais dire non ». ... Voilà pourquoi il a fallu attendre

30 ans pour que justice soit faite. Le tribunal, qui a entendu les remords de l'accusé mais surtout les déclarations édifiantes des victimes qui se sentent toujours impactées psychologiquement par ces agressions, a prononcé une peine de 11 ans et 10 mois de réclusion. ■

(Source : RNZ, 18.03.2024)

Guanyin Famen & Twelve Tribes

Restauration rapide et nourriture spirituelle ■ Canada

■ Plusieurs chaînes de restauration ayant pignon sur rue, et souvent très populaires, diffusent à leurs clients, via une plateforme, des messages religieux. Sans que personne semble s'en offusquer...

>>>

>>>

Une journée pluvieuse de janvier. Une mère et sa fille embarquent dans la Canada Line en direction de Waterfront pour aller à une exposition d'art. Un trajet ordinaire. Pour une journée tout aussi ordinaire. Jusqu'au moment où leur attention a été détournée vers une publicité étrange. Une affiche suggérant en grands caractères : « Végétaliens, faisons la paix » avec, en plus petit, une référence à Dieu et au paradis et un lien pour se rendre sur le site web Supreme Master TV. Ce site est en fait la plateforme de Ching Hai, dirigeante de la cybersecte Guanyin Famen qui compterait deux millions d'adeptes dans le monde. Elle a fondé la méthode Quan Yin, qui prône un régime végétalien et une pratique de méditation rigoureuse. Hai est également la fondatrice de Celestial Shop, une entreprise de vêtements et d'accessoires, et d'une chaîne de restaurants végétaliens appelée Loving Hut. Selon son

site Web, Loving Hut compte plus de 200 succursales, de la Nouvelle-Zélande au Paraguay en passant par le Cameroun. Chaque restaurant fonctionne de manière indépendante, sans esthétique unifiée. La seule exigence est qu'ils diffusent Supreme Master TV (et sa propagande) à leurs clients.

Cette publicité à caractère religieux a suscité, chez cette mère de famille, des questions sur la politique publicitaire de TransLink, l'entreprise de transport responsable de la Canada Line. Si ce genre de publicité n'est pas interdit, la loi exige en revanche la mention d'avertissements. Cette omission a été reconnue par TransLink, qui a promis de « rectifier la situation ».

Quid de la réglementation et de la conscience des consommateurs ?

Mais cette affaire a surtout permis de mettre le doigt sur une

situation plus préoccupante : le nombre de restaurants dirigés par des sectes. Parmi eux, Yellow Deli, troisième restaurant le mieux classé dans le Lower Mainland sur TripAdvisor et bénéficiant de 4,5 étoiles sur Yelp. Ce que la plupart des critiques amateurs ne savent probablement pas, c'est qu'il est dirigé par Twelve Tribes (Douze tribus), qui a fait l'objet de plusieurs enquêtes suite à des allégations de maltraitance et d'exploitation d'enfants. Dans le viseur, on trouve aussi Mount Pleasant Vintage & Provisions. Malgré leur réputation troublante, ces établissements restent populaires. Ce qui soulève les questions de la conscience des consommateurs et de la réglementation de l'industrie alimentaire. ■

(Source : The Georgia Straight, 10.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Derrière la vitrine des Douze Tribus* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/derriere-la-vitrine-des-douze-tribus/>

Kaya team Universe

Une ancienne adepte témoigne ■ France

■ **Ex-membre de l'organisation Kaya Team Universe, une trentenaire a accepté de se confier au journal *Le Poing*. Elle raconte son cheminement, de la séduction à la manipulation jusqu'à la perte de confiance en soi, au sein de ce qu'elle perçoit aujourd'hui comme une secte.**

En 2018, à 28 ans, Léa (nom d'emprunt), en proie à des questionnements et à de l'anxiété après un échec professionnel, rencontre un homme impliqué dans ce mouvement, initialement appelé le Sentier du Graal.

Son immersion commence par la lecture des ouvrages de Pierre Lassalle, fondateur du mouvement, et se poursuit par des rencontres avec d'autres membres. Elle participe à son premier stage en juillet 2018,

débutant ainsi ce qu'elle appelle la « trilogie renaissance ».

Les stages, onéreux et payables en espèce uniquement, débutent de manière inoffensive, avec des pratiques de méditation et de

>>>

>>>

travail émotionnel, mais évoluent vers des pratiques plus intrusives et des discours manipulateurs. Léa décrit un « lavage de cerveau » au travers d'études méditatives prolongées et d'une rhétorique manichéenne. Elle observe également un recrutement actif de jeunes adultes, avec un accent mis sur le « rayonnement du mouvement » et une pression pour amener de nouveaux adeptes.

Au fil du temps, Léa constate une hiérarchie implicite et des tensions au sein du groupe, exacerbées par des pratiques de confession forcée et de règlements de compte humiliants. Les membres sont contraints à une conformité idéologique rigide, sous peine d'être stigmatisés.

L'organisation va traverser des turbulences lorsque Pierre

Lassalle tombe malade. Il attribue son état aux « projections négatives » des adeptes « qui ne font pas assez d'efforts pour le rayonnement du mouvement ». La situation se durcit encore avec l'arrivée de la pandémie de Covid-19, le mouvement exploitant la crise pour propager des idées conspirationnistes et sectaires. Pour Pierre Lassalle, « les forces obscures sont à l'œuvre et les gens vaxxés (c'est le terme qu'il utilise) renient leur âme ».

Pour Léa, l'expérience vire au cauchemar. Elle tombe malade. Les propos qu'elle entend commencent à semer le doute en elle. Le point de rupture survient finalement en 2021, lorsque sa santé physique et mentale est mise en péril lors d'un stage. Elle subit des pressions, parle même de « mal-

traitance » et se sent fragile. Elle ressent « la toxicité du groupe », trouve « l'ambiance malsaine ». Elle entame alors un processus de désengagement progressif, aidée par des personnes extérieures qui vont lui montrer des documentaires sur les dérives sectaires. Son départ du mouvement est difficile, marqué par la culpabilité et la perte de confiance en elle. Aujourd'hui, Léa reconstruit sa vie mais reste marquée par son expérience au sein de Kaya Team Universe. Elle met en garde contre « les dangers de l'endoctrinement qui font perdre tout discernement ».

Contactés par les journalistes du *Poing*, les fondateurs du mouvement, Pierre et Céline Lassalle, n'ont pas souhaité commenter ces allégations. ■

(Source : *Le Poing*, 03.03.2024)



MISA

Le « Yoga Fest » soutenu par le gouvernement ■ Uruguay

■ Le « Yoga Fest », organisé à Montevideo, soulève des interrogations. Orchestré par le MISA, il n'en demeure pas moins soutenu par le gouvernement.

Le « Yoga Fest », promu par plusieurs ministères et la municipalité de Montevideo, est organisé en collaboration avec l'Académie de Yoga Ananda... Dirigée par Gregorian Bivolaru ! Une figure controversée, mentor spirituel du MISA, arrêté et écroué en France en novembre 2023 pour « viols et traite d'êtres

humains », entre autres. Malgré les préoccupations suscitées par ces liens avec des activités criminelles présumées, le festival a annoncé accueillir plus de 2 000 participants et proposer un programme varié, dont certaines activités animées directement par l'Académie de Yoga Ananda. Ce partenariat ne peut que soulever

des inquiétudes si l'on s'arrête un tant soit peu sur les antécédents troublants de Bivolaru. Mais les autorités uruguayennes, qui disent avoir enquêté sur l'implication de cette académie dans des activités illégales, ont classé l'affaire « faute de preuves suffisantes ». Des doutes persistent néanmoins quant aux

>>>

>>>

intentions et aux pratiques de cette secte.

En dépit des polémiques, le « Yoga Fest » continue de bénéficier du soutien du gouvernement et suscite l'intérêt d'un large public. Cette situation soulève des

questions sur la responsabilité des autorités dans la promotion d'événements impliquant des organisations controversées et met en lumière les défis auxquels sont confrontées les institutions lorsqu'il s'agit de réguler des

activités potentiellement problématiques. ■

(Source : InfoCatolica, 26.02.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Qui est Gregorian Bivolaru* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/qui-est-gregorian-bivolaru/>

Ordre des Esséniens

La communauté tente de se réinventer ■ France

■ Depuis plus de 20 ans, une communauté vouant un culte aux anges et archanges, et qui serait proche de thèses apocalyptiques, vit en autarcie à Montlaur, dans le Sud-Aveyron. « Un joyau unique au monde », selon l'ordre des Esséniens qui cherche un nouveau souffle depuis le décès de son gourou « Manitara ».

Dans le hameau de Paulhan, au lieu-dit Montlaur, des dizaines de personnes vivent en famille avec enfants, sous le regard scrutateur des autorités. Les Esséniens, de confession chrétienne et adorateurs des anges et des archanges, sont aujourd'hui qualifiés de sectaires. Plusieurs rapports et enquêtes ont révélé qu'ils défendaient des thèses apocalyptiques, rappelant tristement le célèbre Ordre du Temple Solaire des années 1990, qui s'était soldé avec des assassinats et suicides collectifs impliquant plus de 70 personnes.

Depuis le décès soudain, en 2020, à l'âge de 56 ans, de leur prophète

Olivier Martin, les Esséniens tentent de se réinventer. Surnommé « Manitara », il dirigeait le groupe, aujourd'hui divisé en deux factions : ceux de Montlaur et ceux d'un camp établi au Panama en Amérique Centrale. Le schisme semble lié à des tensions autour de l'héritage du gourou autoproclamé, constitué en partie par les fonds récoltés grâce à ses publications et les loyers perçus dans les communautés.

Dans l'Aveyron, « Manitara » avait eu des démêlés avec la justice. En 2003, le tribunal correctionnel de Millau l'avait condamné à 18 mois de prison avec sursis, ainsi que sa compagne, pour

abus de confiance, fraude aux Assedic, construction sans permis de construire et abus de biens sociaux. Des liens entre sa communauté et la Fraternité Blanche Universelle ont également été révélés. Selon un documentaire diffusé sur Canal +, Olivier Martin aurait voué un culte à Hitler, le considérant aux côtés de Jésus et de Bouddha parmi les hommes ayant « fécondé l'humanité ». A la fin de sa vie, il avait quitté l'Aveyron pour s'exiler au Québec. ■

(Source : Centre Presse Aveyron, 22.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Tensions chez les Esséniens* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/tensions-chez-les-esseniens/>

Ordre de Saint Charbel

Le chef d'une secte de Nouvelle-Galles du Sud interpellé ■ Australie

■ William Kamm, 73 ans, chef de culte autoproclamé, et sa compagne, Sandra Mathison 58 ans, ont été interpellés ce 11 mars et placés en détention provisoire. Ils sont accusés d'avoir « préparé » une fille, dès l'âge de 6 ans, « sélectionnée pour procréer avec le prophète ».

>>>

>>>

Une affaire troublante a été portée à l'attention du tribunal local de Downing Centre à Sydney, ce 12 mars, à la suite d'une enquête policière de six mois et de l'interpellation d'un couple, la veille. Selon les rapports, le couple aurait préparé une femme depuis son enfance pour des activités sexuelles illicites. Lors de la brève audience, l'avocat de la défense, Daniel Kradolfer, a indiqué qu'une demande de libération sous caution serait présentée.

Les accusations portées contre

Kamm et Mathison portent sur « la préparation d'un enfant de moins de 14 ans à des activités sexuelles illicites » ainsi que des infractions liées à « l'incitation à des actes sexuels ».

Les autorités ont perquisitionné le siège du groupe religieux à Bangalee, sur la côte sud de la Nouvelle-Galles du Sud, ainsi qu'une propriété dans le centre-ville de Sydney. Plusieurs objets ont été saisis.

Selon le détective Supt Jayne Doherty, la victime aurait été « soumise » au couple pendant

des années. Elle aurait pris contact avec la police une fois atteint l'âge adulte. Selon ses allégations, la victime aurait été sélectionnée pour procréer avec le chef religieux et ainsi fonder un nouveau mouvement.

William Kamm, fondateur de la secte apocalyptique catholique dissidente de l'Ordre de Saint Charbel, se fait appeler « Little Pebble » (Petit Caillou). Il prétend communiquer avec Jésus-Christ et la Vierge Marie à travers des visions. ■

(Source : The Guardian, 12.03.2024)



L'arrivée de Romana Didulo créé des tensions ■ Canada

■ La montée de Romana Didulo, autoproclamée « Reine du Canada », a pris une nouvelle tournure avec son installation dans le village rural de Richmound, en Saskatchewan. Cette figure controversée, associée au mouvement conspirationniste QAnon, suscite des tensions avec les habitants.

Romana Didulo enchaîne les déclarations explosives. Dans des vidéos, elle a appelé à la violence contre les policiers, les politiciens et les opposants à sa cause. Elle prône l'arrêt du paiement des impôts et des factures. Faisant l'apologie de technologies secrètes, elle n'hésite pas à menacer ceux qui administrent des vaccins. Son groupe, installé dans une ancienne école depuis septembre 2023, a attiré l'attention des médias nationaux et des autorités locales.

Originaire des Philippines, où ses parents sont décédés quand elle était jeune, Romana Didulo a

dirigé plusieurs entreprises avant de fonder le parti Canada1st. Elle a gagné en notoriété, lors de la pandémie du Covid-19, avec sa politique antivaccs puis, en 2022, quand elle a appelé à la fin des élections et brûlé un drapeau canadien. Selon Christina Sarteschi, professeur qui étudie les groupes extrémistes à l'Université de Chatham, « Didulo et son groupe, qui lui a prêté serment de souveraineté, peuvent être considérés comme une secte ». Elle rappelle que celle qui s'est autoproclamée « Reine du Canada » clame à l'envie qu'elle « vient de la planète Arcturus et

qu'elle a été envoyée sur terre de manière divine, par le maître créateur, pour sauver les gens ».

Les résidents de Richmound ont exprimé leurs préoccupations face à la présence de Didulo, dénonçant ses méthodes et leurs conséquences. Les autorités locales, bien qu'elles surveillent la situation, affirment « ne pas disposer d'éléments suffisants pour agir contre le groupe ». La commissaire adjointe Rhonda Blackmore a souligné « qu' aucune menace imminente n'a été identifiée jusqu'à présent », mais soutient que « les autorités restent vigilantes ». Des

>>>

résidents se sentent désespérés et demandent de l'aide pour faire face à cette situation inédite. Romana Didulo, quant à elle, n'a pas répondu aux sollicitations d'interview des journalistes

locaux, laissant planer un voile de mystère sur ses intentions. Il se dit que celle qui a déjà menacé le maire de Richmond, Brad Miller, pourrait se présenter au conseil municipal. ■

(Source : CTV News, 09.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur QAnon: <https://www.unadfi.org/mot-clef/qanon/>

Scientologie

Vol de panneaux de campagne électorale ■ États-Unis

■ Des membres de l'Église de Scientologie ont été surpris en train de voler des panneaux de campagne d'un membre du conseil municipal de Clearwater, en Floride. La victime, Mark Bunker, n'a pas souhaité engager de poursuites selon la police locale.

Deux individus, affiliés à l'Église de scientologie, ont été filmés en train de retirer les panneaux de campagne de Mark Bunker, conseiller municipal de Clearwater. La police a retracé l'immatriculation du camion et réussi à remonter jusqu'aux deux hommes, âgés d'une trentaine d'années. Ils ont avoué aux autorités en avoir subtilisé environ 25, expliquant, lors de leur audition, « qu'ils se sentaient offensés par cet élu connu pour

lutter de longue date contre la Scientologie » et qu'ils craignaient « qu'il devienne maire ». Élu pour la première fois en 2020, Bunker avait fait campagne en dénonçant la mainmise de l'Église sur des terrains et biens immobiliers dans le centre-ville. Malgré les preuves vidéo fournies par les partisans de Bunker, ce dernier, qui brigue un second mandat de conseiller, n'a pas souhaité engager de poursuites contre les deux individus dont les identités

n'ont pas été révélées. Un autre candidat « anti-Scientologie » aurait reconnu, dans la presse locale, s'être lui aussi fait dérober des panneaux. Jugeant cet acte « enfantin », il ne l'aurait pas signalé à la police. ■

(Source : Tampa Bay Times, 08.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Un conseiller municipal demande une enquête du FBI* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/un-conseiller-municipal-de-clearwater-demande-une-enquete-du-fbi/>

Narconon UK visé par une enquête ■ Royaume-Uni

■ 14 plaintes ont été déposées contre Narconon UK. C'est ce qu'avait révélé *l'Observer* le 3 février dernier. Une enquête est aujourd'hui ouverte.

Un centre de désintoxication basé au Royaume-Uni et lié à la Scientologie fait l'objet d'une enquête approfondie de la part de l'organisme de réglementation des associations caritatives britanniques. Narconon UK est accusé d'avoir soumis des personnes vulnérables à des exercices psy-

chologiques intenses, les laissant dans des états traumatisants. L'enquête fait suite à des révélations de *l'Observer*, décrivant des pratiques controversées du centre Narconon ouvert en 2015 près de la ville de Heathfield. Les participants affirment avoir été soumis à des exercices ressem-

blant à du « dressage à l'obéissance », entraînant des réactions extrêmes comme la panique et la dissociation.

Narconon UK rejette ces allégations et affirme que « son approche de réhabilitation est bénéfique », malgré des préoccupations.

>>>

pations croissantes concernant la sécurité des participants. La Charity Commission investigate également sur les pratiques de

gouvernance et d'administration de l'organisation. ■

(Source : Tampa Bay Times, 08.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Des patients*

traumatisés après un séjour en centre de désintoxication : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/des-patients-traumatisees-apres-un-sejour-en-centre-de-desintoxication/>

Témoins de Jéhovah

D'anciens Témoins luttent contre l'ostracisme ■ Brésil

■ Au Brésil, Jefferson Alexandrino de Lima et Fabiano de Amo remettent en question « la pratique du bannissement » dans les communautés religieuses. Ils militent pour « le dialogue, le respect et l'inclusion ».

La vie de Jefferson Alexandrino de Lima a pris un tournant quand il a rejoint les Témoins de Jéhovah dans l'État de Pernambuco, au Brésil, en 2008. S'engageant pleinement dans la foi, il a rapidement pris des responsabilités au sein de la communauté. Mais en 2020, il a remis en question des directives internes et s'est retrouvé ostracisé. Pour ses amis, des membres de sa famille et des dirigeants communautaires, il était « comme mort » résume-t-il. Aujourd'hui diplômé en psychologie, il s'est appuyé sur cette expérience pour mener une thèse universitaire sur le thème : « Ostracisme religieux et dépression ». Parallèlement, Fabiano de Amo, qui a connu un parcours similaire, vient de lancer une pétition en ligne plaidant en faveur des droits

et du traitement respectueux des membres désaffiliés.

La recherche académique de Lima, qui s'appuie sur de nombreux témoignages, met en évidence les effets profonds que l'exclusion peut avoir sur la santé mentale. Ce travail, reconnu dans le monde universitaire, sert aujourd'hui de base de compréhension pour aider des personnes souffrant d'isolement.

La pétition d'Amo constitue un appel collectif à créer des ponts et combler le fossé entre les Témoins de Jéhovah actuels et les anciens. Elle insiste sur « la nécessité de dialogue, de liberté et de respect mutuel ». Elle témoigne également de la résilience et de la solidarité parmi les anciens membres qui clament que « des décisions de foi personnelles

ne devraient pas engendrer une exclusion sociale ».

L'institution qui supervise les Témoins de Jéhovah au Brésil se défend de ces allégations affirmant qu'elle « n'encourage pas la rupture des liens familiaux ou communautaires ». Cette position officielle contraste avec les expériences partagées par Lima, Amo et d'autres. Et aujourd'hui, ils ont annoncé qu'ils allaient « poursuivre pour ouvrir le chemin du dialogue ». Des observateurs saluent « leur courage à affronter l'ostracisme de front » et leur « détermination pour faire changer les mentalités vers l'inclusion et le respect au sein des communautés religieuses ». ■

(Source : BNN Breaking, 28.02.2024)

Pratiquant une « politique d'exclusion », ils perdent leurs subventions ■ Norvège

■ Les Témoins de Jéhovah ont perdu leur procès devant le tribunal d'Oslo. Ils ne récupéreront pas les subventions que l'État refuse de leur verser depuis 2021. Leur politique d'ostracisme a été jugée contraire au droit.

>>>

>>>

Selon le jugement, rendu début mars, « la pratique d'exclusion des Témoins de Jéhovah constitue une violation grave aux droits et libertés d'autrui ». Le tribunal d'Oslo a ainsi donné raison à l'État norvégien qui avait décidé de suspendre l'attribution de subventions aux Témoins de Jéhovah et de leur retirer leur enregistrement en tant que communauté religieuse. L'État avait estimé qu'il ne pouvait pas

« cautionner le fait que des témoins de Jéhovah n'aient pas le droit de contacter des membres qui sont sortis de la communauté, ce qui peut entraver la capacité d'une personne à se retirer librement du groupe ». Il avait évoqué « des infractions systématiques et intentionnelles allant à l'encontre de la loi sur les communautés religieuses de la Norvège ».

Le tribunal a par ailleurs condamné les Témoins de

Jéhovah à payer des frais de justice, soit près de 1,1 million de couronnes. La demande de remboursement des subventions gelées depuis 2021 (environ 35 millions de couronnes) a été rejetée. ■

(Source : Verdens Gang, 01.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Révoqués, ils intentent des poursuites contre l'État* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/revoques-ils-intendent-des-poursuites-contre-letat/>

A lire



Sous son œil, Alice Hope, Ed. Europa Edizioni, 2023

■ **Sous un pseudonyme, cette jeune femme qui réside aujourd'hui dans le Jura, raconte son enfance chez les Témoins de Jéhovah.**

Pour « se reconstruire », retrouver la sérénité et faire à nouveau confiance aux autres, elle a eu besoin de coucher sur le papier sa douloureuse histoire familiale. Une histoire marquée par la maltraitance, l'ostracisme, une plainte classée sans suite, une vie dans la rue, la solitude... Et une farouche envie de regarder devant. ■

(Source : Ouest-France, 01.03.2024)

Ésotérisme

Les religions traditionnelles perdent du terrain face à l'ésotérisme ■ France

■ Dans sa chronique pour *Le Monde des religions*, le journaliste Marc Bonomelli, spécialiste des nouvelles spiritualités, s'est intéressé à l'évolution de l'ésotérisme et son impact sur la perception des religions traditionnelles. Autrefois considéré comme réservé aux initiés et caché aux profanes, l'ésotérisme connaît aujourd'hui une diffusion massive, tandis que les religions traditionnelles sont souvent perçues comme élitistes.

Les monothéismes, en particulier le catholicisme, insistent sur l'universalité de leur message, se défendant d'être élitistes et incompatibles avec l'ésotérisme. Oui mais voilà, alors que les églises voient leur fréquentation diminuer, les sujets ésotériques comme la magie, l'astrologie ou encore la kabbale gagnent en popularité.

Et le phénomène est amplifié par la fusion de l'ésotérisme avec la psychologie populaire et le développement personnel, le tout facilité par les réseaux sociaux et les influenceurs qui s'en font les porte-paroles auprès d'un public très large. Certains théoriciens pensent même que nous sommes entrés dans une ère de « désoccultation », avec des enseignements ésotériques qui ne sont plus cachés. Au contraire : « Des

formations à la kabbale (courant mystique du Moyen Âge autrefois réservé aux juifs de plus de 40 ans) devenues très en vogue à Hollywood ou l'accessibilité accrue du kundalini yoga » illustrent bien cette tendance, souligne Marc Bonomelli qui note que le phénomène n'est pas limité à l'Occident, mais se produit également en Europe de l'Est, en Afrique et en Asie. Les retraites spirituelles et le coaching spirituel, autrefois ésotériques, s'ouvrent désormais à un public plus large, même en dehors des traditions religieuses établies.

Des enseignements plus simples

Comparativement aux enseignements traditionnels, qui exigent souvent des années d'étude, l'attrait pour l'ésotérisme réside dans sa capacité à résonner ins-

tantanément avec les individus. Dans la nébuleuse des nouvelles spiritualités, chacun peut devenir chaman ou prêtresse en quelques stages ou quelques clics sur internet. Certains critiquent d'ailleurs cette accessibilité « trop facile », dénonçant le manque de profondeur et d'engagement des nouveaux venus. En réaction à cette démocratisation, une nouvelle vague de néo traditionalistes semble donc émerger. « Parce que dans un contexte de commercialisation croissante, faire partie d'une élite d'initiés fait toujours recette » analyse Marc Bonomelli. Reste que l'essor de l'ésotérisme est incontestable et qu'il pose de vrais défis aux religions traditionnelles. ■

(Source : *Le Monde*, 29.02.2024)

Le gourou de la secte d'Aubin condamné à 15 ans de prison

■ France

■ **Accusé de deux viols, dont un sur mineure, celui que l'on appelle le gourou de la secte d'Aubin a été condamné à 15 ans de réclusion. A ses côtés à la barre, son fidèle compagnon a écopé de 12 ans.**

Après trois jours de débats à huis clos, devant la cour criminelle de Rodez, le procès de la secte d'Aubin s'est conclu tard, ce lundi 4 mars. Celui que l'on présente comme « le gourou » autoproclamé de la secte appelée « le cercle » était accusé d'avoir abusé et violé deux femmes, dont une mineure, sur fond d'exorcisme. Il assurait que ses victimes, dont l'une âgée de 14 ans au moment

des faits, étaient possédées par « un démon » et que les relations sexuelles devaient leur « éviter la mort ». Âgé de 59 ans, l'homme, sans emploi déclaré et père de deux enfants, est bien connu dans l'Aveyron où il a présidé plusieurs associations festives et sportives. Un autre homme, habitant de Cransac, et présenté comme l'un de ses premiers fidèles, était également accusé de viols et

d'agressions sexuelles.

L'avocate générale a requis 18 ans de prison à l'encontre du gourou et 14 ans à l'encontre de l'autre accusé. Ils ont finalement écopé respectivement de 15 et 12 ans de réclusion. Tous deux devront également se soumettre à un suivi socio judiciaire avec obligation de soins en sortant. ■

(Source : La Dépêche, 06.03.2024)

Un quadragénaire meurt par suffocation lors d'une séance d'exorcisme ■ Italie

■ **Un Italien de 43 ans est décédé, le 10 février, dans des conditions troubles. Les enquêteurs ont finalement établi qu'il avait succombé au cours d'un rituel d'exorcisme. Trois personnes ont été interpellées.**

Quand ils ont retrouvé le corps sans vie d'un quadragénaire dans un appartement de la commune de Salassa, en Italie, à une quarantaine de kilomètres de la frontière française, les enquêteurs ont d'abord cru à une overdose. Un mois plus tard, ce mystérieux décès s'est en fait révélé être un homicide. Selon les résultats de l'autopsie, le quadragénaire est mort par suffocation. Ce décès serait intervenu au cours

d'une séance d'exorcisme à caractère islamique, dirigée par son oncle, figure importante de la communauté musulmane de Cuornè (une commune voisine). Ce dernier a été arrêté et placé en détention, de même que le frère de la victime. L'ex-femme du quadragénaire décédé a également été interpellée et assignée à résidence. Avant son décès, l'homme, « que ses proches croyaient possédé par un

démon, avait déjà subi au moins deux séances d'exorcisme » relate l'agence de presse Ansa. La dernière s'était soldée par une hospitalisation.. ■

(Source : BFM, 23.03.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Il tue sa femme et leurs deux fils pour "les libérer du démon"* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/il-tue-sa-femme-et-leurs-deux-fils-pour-les-liberer-du-demon/#more-22216>

Mouvance catholique

L'Église dénonce les « miracles » d'une voyante ■ Italie

■ Ses visions ont attiré des centaines de pèlerins sur les hauteurs du lac de Bracciano, près de Rome. Et lui ont permis de gagner beaucoup d'argent. Mais ce mercredi 6 mars, après enquête, l'Église catholique a annoncé que ces « apparitions » étaient fausses.

Le diocèse de Civita Castellana a indiqué, dans un communiqué, avoir « décrété le caractère non surnaturel des faits » relaté par une Sicilienne de 54 ans qui affirmait avoir entendu la Vierge, vu la statuette de la Madone verser des larmes de sang et assisté à une multiplication de pizzas et de gnocchis à Trevignano Romano.

Dubitatif, le diocèse avait ouvert une enquête, en avril 2023, suite à des plaintes de riverains excédés par les va-et-vient de fidèles en quête de « miracles ».

« Une arnaque géante »

Pour eux, il s'agissait d'une « arnaque géante ». Dans son communiqué, le diocèse explique : « Après une période appropriée de discernement attentif et après avoir entendu les témoignages sur place et consulté une commission d'experts », dont un psychologue, un expert en mariologie et un canoniste, l'évêque Mgr Marco Salvi a « décrété le caractère non surnaturel des faits en question. Le décret évoque également de « nombreuses erreurs

théologiques » dans les propos de la quinquagénaire.

Peu après ses témoignages remplis de contradictions, cette ancienne entrepreneuse, déjà condamnée en 2013 pour banqueroute frauduleuse, avait fondé une association lucrative et s'est enrichie grâce à de nombreux dons individuels. En Italie, le seul cas de miracle officiellement reconnu par le Pape remonte à 1953, avec les larmes de la Vierge à Syracuse, en Sicile. ■

(Source : 20 Minutes, 07.03.2023)

Mouvance pentecôtiste

Huit membres d'une secte inculpés pour exploitation de mineurs ■ Zimbabwe

■ Le chef autoproclamé d'une secte apostolique basée au Zimbabwe, et sept de ses fidèles, ont été interpellés début mars. Accusés d'exploitation d'enfants, ils ont été placés en détention.

La secte, établie dans une ferme baptisée « Canaan », à environ 35 kilomètres de la capitale Harare, prétend être la Terre promise des Hébreux et ferait partie d'un ensemble de groupes intégrant des croyances traditionnelles dans une doctrine pentecôtiste. Elle héberge plusieurs centaines de familles vivant dans l'isolement et croyant en une fin imminente du monde, comme l'a rapporté un ancien membre sur une radio locale.

Une enquête a révélé que 246

des 251 enfants de moins de 18 ans résidant dans la ferme n'avaient pas de certificat de naissance et étaient exploités pour des travaux physiques au profit des dirigeants de la secte. Ces enfants, non scolarisés mais formés à des travaux manuels, étaient privés d'accès aux soins médicaux et aux médicaments, selon le porte-parole de la police, Paul Nyathi, qui pense qu'ils ont été kidnappés.

Seize tombes, dont sept contenant les dépouilles d'enfants en bas

âge, ont été découvertes sur la propriété. Les enterrements ont été réalisés sans autorisation officielle, selon la police.

Ishmael Chokurongerwa, le leader autoproclamé de la secte, aujourd'hui âgé de 56 ans, avait déjà été condamné en 2015 à cinq ans de prison pour incitation à l'attaque de policiers et de journalistes par ses fidèles. ■

(Sources : Belga News Agency & Africanews, 14.03.2024)



PSNC

L'OMS, alliée des PSNC ■ France

■ L'Organisation Mondiale de la Santé a publié des référentiels de formation au sujet de plusieurs PSNC, comme la médecine anthroposophique ou la naturopathie. Le contenu de ces documents a de quoi inquiéter.

Le référentiel dédié à la médecine anthroposophique inclut une définition de l'âme, qui serait dérivée du « corps astral », en opposition au « corps éthéré » composé des « forces vitales qui forment le corps physique et maintiennent l'intégration de substances matérielles dans des organismes vivants ». D'autres concepts ésotériques sont mentionnés, comme celui d'« embrocation rythmique », une forme de guérison énergétique basée sur des massages corporels rythmiques. Un exemple de programme de formation est même fourni en annexe : y sont proposés, entre autres, des contenus sur les « métaux végétalisés » et les forces cosmiques.

Ces documents ont souvent été produits en partenariat avec des institutions faisant elles-mêmes la promotion active des PSNC :

par exemple, le référentiel de médecine anthroposophique a été partiellement financé par la Fédération internationale des associations médicales anthroposophiques, en Suisse.

Comment expliquer la diffusion de tels documents ? Il faut probablement remonter à 2013, année de publication de la « Stratégie pour la médecine traditionnelle 2014-2023 » par l'OMS. Pour répondre au manque de médecins et d'hôpitaux dans le monde, ce rapport proposait de mobiliser des thérapeutes de pratiques « traditionnelles » et « complémentaires », comme l'ayurveda ou la médecine traditionnelle chinoise, pour assurer la couverture sanitaire universelle. Toutefois, les justifications avancées par l'OMS semblent peu convaincantes, puisqu'elles reprennent

les arguments habituels, mais questionnables, des partisans des PSNC : ces pratiques seraient moins coûteuses, plus populaires, et proposeraient des soins « holistiques » et personnalisés.

Ce positionnement a suscité des inquiétudes légitimes sur les capacités de ces praticiens à assurer des soins de santé. La solution de l'OMS est pour le moins controversée : elle a choisi de créer des référentiels de formations pour diverses PSNC, qui devraient selon elle permettre de cadrer les compétences de ces thérapeutes. Un choix discutable, puisque les documents semblent avoir été façonnés par les promoteurs des PSNC en question et être dépourvus d'éléments critiques, en particulier sur l'absence de preuves d'efficacité de ces pratiques. ■

(Source : AFIS, 18.03.2024)

Un congrès international du jeûne ■ France

■ Début mars, un congrès entièrement consacré au jeûne a été organisé à Aix-en-Provence. Une pratique qui n'est pas sans risques.

Le jeûne est une pratique qui gagne en popularité depuis quelques mois, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux. Selon un sondage Ipsos de mars 2022, près de 27 % des Français jeûneraient régulièrement.

S'il existe plusieurs types de pratiques associées au jeûne, c'est le jeûne « thérapeutique » qui comporte les risques les plus importants et suscite l'inquiétude du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM). Le jeûne thérapeutique consiste à éliminer

toute consommation d'aliment (solide ou liquide), à l'exception de l'eau, pendant une période prolongée, afin d'améliorer sa santé ou de soigner les symptômes de diverses pathologies. Toutefois, selon l'Ordre des Médecins, il n'existe aucune étude

>>>

>>>

scientifique rigoureuse et reconnue par les instances médicales qui permettrait d'attester que le jeûne aurait des vertus sur des maladies.

Les risques, quant à eux, sont connus et nombreux : le CNOM évoque notamment des maux de tête importants, des étourdissements, des anémies par carence en fer, des inflammations, des

fibroses au niveau hépatique, ou encore une dégradation du capital osseux et des troubles du rythme cardiaque. Ces effets peuvent survenir même en l'absence de pathologie identifiée. Le jeûne peut également être associé à un risque de dérive sectaire, quand il est utilisé par des individus pour asseoir une emprise mentale. Certains praticiens vont ainsi organiser des stages

très onéreux, en milieu rural, en prétendant pouvoir guérir toutes sortes de pathologies... et en fustigeant la médecine conventionnelle. Il existe donc un risque de perte de chance chez des personnes qui abandonnent des traitements efficaces au profit d'une pratique non éprouvée. ■

(Source : [Le Huffington Post](#), 09.03.2024)

La parentalité, cible privilégiée des PSNC ■ France

■ **Les PSNC connaissent un engouement sans précédent. En cause : les déserts médicaux, le manque de temps médical, la défiance envers la science et un désir de retour à la nature. Un public semble particulièrement visé : les jeunes parents.**

Claire Siret, présidente de la Section Santé Publique de l'Ordre des Médecins, le souligne : la grossesse et l'après-maternité représentent souvent une période de vulnérabilité. Les jeunes parents subissent notamment de multiples injonctions, notamment par les coachs parentaux, une profession en plein essor.

Membre de l'Association française de pédiatrie ambulatoire, Isabelle Kochert pointe également l'« offre de soins défaillante » et « des PMI [Protection maternelle et infantile] débordées ». La défiance des parents vis-à-vis de la médecine se serait également emballée avec la pandémie de Covid-19 et ses multiples décisions de santé publique contradictoires. Avec comme conséquence, des réticences de plus en plus marquées à faire vacciner ses enfants.

Les jeunes parents peuvent éga-

lement être confrontés à un certain sentiment d'isolement face aux problèmes rencontrés par les nourrissons, qui peuvent les amener à tout essayer pour soulager leur nouveau-né. Et les PSNC regorgent de promesses : moins invasives, plus naturelles, offrant une meilleure écoute et permettant « la confiance en soi » des parents... Ces pratiques ont également tendance à pathologiser des symptômes pourtant courants, qui se résolvent généralement d'eux-mêmes : coliques, régurgitations...

Certaines PSNC sont parfois même prescrites par les médecins, comme l'homéopathie. Nicolas Winter, médecin aux urgences pédiatriques, explique : « On va, par exemple, en prescrire aux mamans qui ont des remon-tées de lait, alors que rien ne les arrête, sauf si l'enfant ne tète

pas. ». Le médecin pointe également le manque de positionnement de l'ordre des médecins sur des PSNC controversées, telles que l'ostéopathie : « Ces pratiques devraient être régulées par notre ordre, qui fait défaut, alors que les recommandations scientifiques n'appuient pas ces alternatives ».

Toutefois, les PSNC peuvent présenter des risques, en particulier pour les plus jeunes patients : les manipulations crâniennes, de la face et du rachis sont interdites sur les enfants de moins de six mois sans diagnostic médical attestant l'absence de contre-indication. De même, certaines huiles essentielles sont contre-indiquées lors de la grossesse, l'allaitement, et jusqu'à 6 ans. Au-delà de ces risques directs, le recours aux PSNC peut participer à un retard de diagnostic, donc de prise

>>>

>>>

en charge. Comme le souligne Emma, qui témoigne pour *Le Parisien*, « Sur l'ensemble des coachs consultés, aucun ne m'a conseillé de prendre un avis médical ». Les

professionnels de la petite enfance alertent donc sur le manque criant de réglementation, que ce soit dans le domaine des PSNC ou celui du coaching parental. ■

(Sources : *Le Parisien*, 14.03.2024 & *Madmoizelle*, 15.03.2024 & *La Provence*, 25.03.2024)

Suivie par un guérisseur, une adolescente décède d'un cancer ■ Autriche

■ Une jeune fille autrichienne est décédée d'un cancer après avoir suivi un protocole à base de miel et d'épices.

L'adolescente, âgée de 14 ans, avait initialement été diagnostiquée d'une tumeur au pied. Lors de cette annonce, ses parents avaient choisi de ne pas suivre les traitements recommandés par les médecins et avaient confié les soins de leur enfant à un guérisseur. Le protocole proposé était composé d'un mélange de miel, de gingembre, de cannelle et de clous de girofle.

Les parents de l'adolescente affirment aujourd'hui que leur fille

ne souhaitait pas suivre de traitement conventionnel. Leur avocat assure que ce refus était une « décision mûrement réfléchie et personnelle ». Selon lui, la jeune fille, « très affirmée et sûre d'elle », était « déjà capable de prendre des décisions d'un point de vue juridique à l'époque ».

Ce n'est pas le point de vue du ministère fédéral de la Justice autrichien, qui reproche aux parents d'avoir infligé à leur enfant des « souffrances physiques » et

de l'avoir laissée « sans défense en raison de son infirmité et de sa maladie ». Les parents sont également accusés de ne pas avoir donné à leur fille les informations nécessaires quant aux traitements existants, comme la chimiothérapie. Ils seront jugés devant le tribunal régional autrichien de Klagenfurt et risquent trois ans de prison. ■

(Source : *Santé Magazine*, 25.03.2024)



Cinquante personnes décédées à l'occasion de rites occultes ■ Angola

■ Une cinquantaine de personnes, soupçonnées de sorcellerie, sont mortes en Angola. Elles ont été contraintes de boire une décoction à base de plantes à l'occasion de rites occultes.

Au cœur de l'Angola, une série de décès mystérieux secoue la communauté, révélant des pratiques ancestrales aux conséquences tragiques. Plus de cinquante personnes ont été emportées après avoir été contraintes d'ingérer un liquide énigmatique, prétendument destiné à dévoiler si la personne est un sorcier ou non. Selon les autorités locales, cette pratique s'est intensifiée ces der-

niers mois, principalement dans la municipalité de Camacupa, au centre du pays. Luzia Filemone, élue locale, a déclaré à la radio nationale que ce liquide, nommé « mbulungo », est administré sous la supervision de « conseillers traditionnels ». Ces derniers considèrent que la réaction de l'organisme à cette boisson à base de plantes détermine la présence ou non de pratiques de

sorcellerie. Malheureusement, les conséquences sont souvent tragiques et « le nombre de décès en constante augmentation » a confirmé le chef de la police locale, António Samba.

Absence de loi

Ces événements soulèvent des questions sur la tolérance de telles pratiques dans la société angolaise, d'autant plus que

>>>

>>>

l'Église catholique, dominante dans cette ancienne colonie portugaise, s'oppose fermement à ces croyances et pratiques. Bien qu'il n'existe pas de loi spécifique contre la sorcellerie en An-

gola, ces actes sont scrutés avec inquiétude par les autorités, qui reconnaissent la nécessité d'intervenir pour empêcher de nouvelles tragédies. Le porte-parole de la police provinciale, António

Hossi, tire la sonnette d'alarme sur la multiplication récente de ces cas, appelant à une action rapide pour mettre fin à ces pratiques préjudiciables. ■

(Source : 20 Minutes, 14.03.2024)

Tantre Yoga

Un gourou polonais interpellé ■ Thaïlande

■ **Michal Grygoruk, un gourou polonais suivi sur YouTube par 18,1 millions d'abonnés, a été appréhendé en Thaïlande, ce 23 mars, pour avoir enseigné le yoga sexuel sans les autorisations nécessaires.**

L'école de Michal Grygoruk, la Tantra Movement, située sur l'île de Koh Phangan en Thaïlande, a fait l'objet d'une plainte à la police touristique locale, alléguant des activités non autorisées avec « des risques de comportements répréhensibles ». Michal Grygoruk, âgé de 46 ans, a été placé en détention pour être interrogé. Il est accusé de travailler sans per-

mis de travail. Les autorités ont parallèlement entamé des démarches pour révoquer son visa. Lors de la perquisition de l'école, les enquêteurs ont saisi des objets en forme de pénis utilisés lors de ses cours de yoga. Plusieurs clients ont été interpellés alors qu'ils tentaient de s'échapper. Selon les premiers éléments recueillis, les clients étrangers étaient

facturés entre 400 et 600 dollars la séance.

Cette arrestation intervient alors que les autorités thaïlandaises ont intensifié leurs efforts pour surveiller et réguler les activités des étrangers dans le pays, en réponse à plusieurs incidents récents. ■

(Source : ToutelaThaïlande, 26.03.2024)

« Maladie X », fausses informations et vrai commerce ■ France

■ **Une théorie du complot prend d'assaut les réseaux sociaux. Elle propulse la « maladie X » au cœur d'un ouragan de désinformation. Profitant de cette frénésie conspirationniste autour d'une hypothétique future pandémie, certains acteurs malveillants font des profits en vendant des kits d'urgence médicale.**

La « maladie X », terme forgé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour décrire une éventuelle pandémie future, est au centre d'une tourmente. Des informations erronées, attribuant la création d'un agent pathogène inconnu à un complot élitiste visant à dépeupler la planète, se répandent rapidement. Ces fausses

narrations, initialement en provenance des États-Unis, ont essaimé en Asie.

Cette propagation effrénée de désinformation, dénoncée par les experts qui pointent une très faible modération des contenus des réseaux, soulève des inquiétudes quant à la confiance dans les vaccins et met en péril la pré-

paration aux urgences de santé publique, notamment après la pandémie de Covid-19. Aux États-Unis, certains influenceurs profitent de cette vague de fausses informations pour commercialiser des kits médicaux, comprenant des traitements non validés contre le Covid-19.

Les théories du complot autour

>>>

>>>

de la « maladie X » ont explosé suite à une table ronde organisée par le Forum économique mondial de Davos. Il a suscité des spéculations alarmantes, notamment celle d'une utilisation future de la maladie comme « arme de mort génocidaire ». Ces affirmations non étayées, relayées notamment par Alex Jones, fondateur du site Infowars, ont enflammé les réseaux sociaux et nourrit des craintes. Pourtant, les vérificateurs de faits ont démystifié plusieurs de ces allégations. Des vidéos prétendant montrer des fours crématoires mobiles en Chine se sont avérées être des services de crémation d'animaux. Des messages, en Malaisie, affirmant que les infirmières étaient contraintes de se faire injecter un

vaccin contre la « maladie X » ont été démentis.

Les réseaux sociaux dépassés

Des personnalités, comme le cardiologue américain Peter McCullough, contribuent à propager ces informations erronées, incitant à la préparation contre la « maladie X ». Des sites comme The Wellness Company proposent des « kits d'urgence médicale » contenant des médicaments non validés, alimentant ainsi la confusion et le profit.

Face à cette marée de désinformation, les plateformes de médias sociaux semblent dépassées. La réduction des effectifs chargés de surveiller la fiabilité des contenus compromet la lutte contre les

fausses informations. Et « cette situation s'aggrave avec la baisse de confiance dans les vaccins, exacerbée par la pandémie de Covid-19 » estiment les experts.

Alors que certains adeptes des théories du complot refusent déjà les futurs vaccins, cette tendance risque de compliquer la gestion de véritables crises sanitaires à venir. La désinformation, en plus de semer la confusion, pourrait pousser certains individus à adopter des mesures dangereuses en cas d'épidémie. « Des mesures pouvant mettre en péril la santé publique » n'hésite pas à dire Jennifer Reich, sociologue à l'université du Colorado de Denver. ■

(Sources : BFM & AFP, 04.03.2024)

Le complotisme gagne du terrain ■ France

■ Une étude de l'Arcom révèle que les théories complotistes séduisent de plus en plus les Français. 60 % de la population adhérerait à au moins une théorie, selon le régulateur de la communication, les réseaux sociaux jouant un rôle majeur dans la diffusion de ces thèses.

La CPAM de Seine-et-Marne a Parmi les six théories les plus populaires en France, l'étude de l'Arcom mentionne : l'existence d'un complot juif mondial, la négation du débarquement américain sur la Lune, l'idée que Donald Trump a remporté les dernières élections américaines, l'affirmation selon laquelle le gouvernement et l'industrie pharmaceutique cachent la nocivité des vaccins, la croyance que la CIA est derrière l'attaque des tours jumelles à New York le 11 septembre 2001, et la négation de la cause humaine du réchauffement climatique.

Cette tendance est particulièrement observée chez les utilisateurs des réseaux sociaux, notamment sur les plateformes vidéo, et chez les personnes âgées de plus de 60 ans et moins éduquées.

Pourtant, une grande majorité des Français (94 %) affirme s'intéresser à l'actualité, ce qui semble être un rempart contre le complotisme, selon l'étude. En revanche, ceux qui manifestent un désintérêt pour l'information sont plus enclins à croire aux théories complotistes.

Cette étude rejoint une enquête précédente de l'Ifop et du site

AMB-USA.fr qui révélait que 35 % des Français adhèrent aux théories du complot et 9 % sont totalement convaincus. Des contre-vérités persistantes, comme l'efficacité de l'hydroxychloroquine défendue par Didier Raoult, sont encore soutenues par 21 % des personnes interrogées.

Bien que moins prononcé qu'aux États-Unis, où 55 % de la population adhèrent aux théories du complot, le nombre de partisans en France a considérablement augmenté ces dernières années. Ils étaient 21 % en 2018. ■

(Source : L'Express, 15.03.2024)

Les mineurs de plus en plus ciblés ■ France

■ Selon une note du renseignement qu'Europe 1 a pu se procurer, les jeunes sont de plus en plus touchés par les discours complotistes. Écoles hors contrat et réseaux sociaux sont devenus un vecteur privilégié de diffusion de ces thèses.

Le phénomène inquiète les autorités. Les mineurs sont devenus la cible privilégiée des sectes et des adultes complotistes. Des enfants, plus vulnérables en raison de leur développement cognitif inachevé, sont retirés du système scolaire classique. Les écoles hors contrat se multiplient ainsi partout en France. Elles seraient au nombre de 2 500 avec 100 000 élèves inscrits. Et dans certaines, les élèves sont exposés aux thèses complotistes avec un programme éducatif bien différent de celui enseigné dans les écoles en par-

tenariat avec l'État. Les autorités ont par ailleurs pointé un retard cognitif chez ces enfants touchés par les dérives sectaires

Les adultes adeptes de thèses complotistes diffusent leurs pratiques dans certaines écoles hors contrat. Le refus de la vaccination peut ainsi mettre en danger la santé des élèves dans certains de ces établissements. Un foyer épidémique de rougeole s'est par exemple développé il y a quelques années dans une école de Colmar.

Les groupes sectaires utilisent par ailleurs les réseaux sociaux comme moyen de recrutement. La défiance grandissante vis-à-vis de la parole institutionnelle participe de cette entreprise de recrutement.

Dans ce contexte, les autorités tirent la sonnette d'alarme. Pour lutter contre ces dérives, le gouvernement a créé, avec la Miviludes et les associations de prévention, un programme d'action visant à protéger les mineurs. ■

(Source : Europe 1, 18.03.2024)

A écouter



Complorama, 63^e épisode, Radio France

■ « Le fantasme complotisme autour de la dynastie Rothschild »

Mainmise sur les banques centrales, influence sur les présidents... Depuis près de deux siècles, de nombreuses théories du complot fleurissent autour de la famille Rothschild. Dans le 63^e épisode de *Complorama*, Rudy Reichstadt (directeur de Conspiracy Watch) et Tristan Mendès France (maître de conférence, spécialiste des cultures numériques) décryptent le phénomène montrant que « derrière un certain masque anticapitaliste, ces thèses véhiculent souvent des préjugés antisémites ». ■

(Source : Europe 1, 18.03.2024)

Écouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/complorama/podcast-le-fantasme-complotiste-autour-de-la-dynastie-rothschild-3051444>

Vaudou

Rite vaudou et agression sexuelle ■ France

■ Un quadragénaire a été condamné par le tribunal judiciaire de Nantes, ce 6 mars, à deux ans de prison ferme. Il lui était reproché d'avoir agressé sexuellement une mineure lors d'un rituel vaudou.

Magnétiseur, hypnotiseur et marabout, selon les petites annonces qu'il diffusait dans un journal local, cet homme de 44 ans, originaire de Sierra Leone, proposait aussi des rites vaudous destinés « à récupérer un ex ou à se rapprocher de sa dulcinée ». En mars 2016, une mère divorcée et sa fille de 15 ans décident d'avoir recours à ses services pour « améliorer leurs relations amoureuses respectives ». Il n'était pas inconnu, elles avaient sympathisé avec lui quelques années plus tôt dans un camping. Rendez-vous est pris. Le prévenu se présente dès le lendemain au domicile familial, en boubou avec le matériel nécessaire. Au cours du « rituel », la jeune fille va subir des attouche-

ments et un acte sexuel buccal. C'est elle qui, voyant l'état de sa mère qui a bu la potion préparée par le magnétiseur, lui a intimé l'ordre de partir. Absente à l'audience, la mère a toujours dit « ne se souvenir de rien ». Elle paraissait complètement « shootée », selon l'un de ses fils qui a alerté la gendarmerie. Le quadragénaire a été interpellé peu après. Dans la cuisine et sous le canapé, les enquêteurs d'Ancenis ont retrouvé des médicaments (anxiolytique Seresta et antipsychotique Riperdal prescrits au prévenu qui se dit schizophrène) qui auraient servi à concocter la fameuse potion. Des traces en ont d'ailleurs été retrouvées dans l'urine de la fille et le sang de la mère. Le prévenu, lui,

s'en est défendu expliquant avoir préparé la mixture avec elles. Quant aux actes sexuels imposés à la jeune fille, il a expliqué au tribunal « qu'il la connaissait depuis longtemps et que s'il avait voulu la violer, il l'aurait fait depuis longtemps ».

Jugé coupable d'agression sexuelle sur personne vulnérable, le quadragénaire a écopé de deux ans de prison ferme (aménageables sous la forme d'un bracelet électronique), soit un an de plus que requis par le parquet, assortis de deux ans de sursis probatoire, avec obligation de soins. Concernant la mère, un non-lieu avait été décidé il y a plusieurs années. ■

(Source : Ouest-France, 06.03.2024)

Education

Récit d'une lucrative machine à broyer des adolescents ■ Etats-Unis

■ La série documentaire *Le Programme : Sectes, Mensonges et Enlèvements*, diffusée sur Netflix, expose le calvaire des adolescents américains envoyés par leurs parents dans des établissements censés les « rééduquer ». Des établissements qui se révèlent être en fait de véritables lieux de torture.

À travers des témoignages glaçants de rescapés et des images tirées des caméras de vidéosurveillance, la réalisatrice Katherine Kubler dénonce les méthodes abusives et brutales utilisées aux États-Unis pour modifier le comportement des jeunes. Isolement total, privation de nourriture et de sommeil, violences physiques et verbales... Les pensionnaires étaient soumis à des séminaires humiliants et dégradants pour espérer retrouver leur liberté. Des méthodes et des

discours aux relents sectaires.

La série, en trois épisodes, va plus loin et révèle l'existence d'un réseau lucratif géré par la World Wide Association of Specialty Program and Schools (WWASP), qui a exposé près de 25 000 adolescents à des abus similaires dans plusieurs pays. Les familles étaient incitées à recruter de nouveaux pensionnaires en échange de réductions sur les frais de séjour. Malgré les révélations et les actions en justice, le WWASP

et d'autres programmes du même type continuent d'exister, laissant derrière eux des milliers de jeunes traumatisés. ■

(Source : *Le Monde*, 19.03.2024)

A voir : *Le Programme, : Sectes, Mensonges et Enlèvements*, Netflix, série documentaire en 3 épisodes de 62 minutes, par Katherine Kubler, avec Janja Lalich et Maia Szalavitz : <https://www.netflix.com/fr/title/81579761>

Justice

« Zeus » condamné à 20 ans de réclusion en appel ■ France

■ Claude Alonso, alias « Zeus », âgé de 84 ans, a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle en appel pour des accusations de viols, viol par ascendant et abus de faiblesse sur personne en état de sujétion mentale.

La cour d'assises de la Dordogne a rendu son verdict ce mardi 26 mars, concluant ainsi un procès qui a duré huit jours. Celui que l'on appelle « Zeus », ou le gourou de Gujan-Mestras (du nom de la ville du bassin d'Arcachon où il avait élu domicile) a écopé de 20 ans de réclusion. En première instance, en

septembre 2022, cet ancien agent immobilier fasciné par l'ésotérisme et le bouddhisme, avait été condamné à 18 ans de prison, dont la moitié assortie d'une peine de sûreté.

Les accusations portées contre Claude Alonso décrivent un schéma d'emprise sur ses victimes, qu'il

aurait isolées, infantilisées, droguées et violées entre 2003 et 2015 dans sa propriété où il avait recréé le temple de l'Olympie. Les avocats de la défense ont tenté de remettre en question les témoignages des parties civiles, soulignant l'ambivalence de leur comportement envers l'accusé.

>>>

>>>

À l'issue du verdict, les avocats des parties civiles ont, eux, exprimé leur satisfaction quant à la décision de

la cour. De son côté, Claude Alonso, a reçu le soutien de sa famille à la sortie de l'audience. Il dispose

de cinq jours pour se pourvoir en cassation. ■

(Source : Sud-Ouest, 26.03.2024)

Santé

Épidémie de rougeole à Lyon ■ France

■ **Le virus de la rougeole se propage dans le département du Rhône. 25 cas ont été signalés depuis le début de l'année. « La majorité des cas n'étaient pas vaccinés » déplore le Professeur Yves Gillet, expert en infectiologie pédiatrique, responsable des urgences pédiatriques à l'hôpital femme-mère-enfant aux Hospices civils de Lyon.**

Les cas ont été principalement concentrés dans l'Est-Lyonnais. Les autorités sanitaires pointent du doigt les communautés réfractaires à la vaccination comme foyers de propagation de la maladie. La protection contre la rougeole repose essentiellement sur l'immunité acquise soit par une infection antérieure, soit par la vaccination, souligne le Professeur Gillet, démentant les idées reçues sur des alternatives de protection.

Chaque personne infectée peut en contaminer vingt

Interrogé sur l'augmentation des cas, le Professeur Gillet met en

avant une recrudescence mondiale de la maladie, avec des foyers notables en Europe. Il explique que la transmission se fait principalement au sein des communautés non immunisées, chaque personne infectée pouvant en contaminer jusqu'à 20 autres, soit le double du taux de transmission du Covid-19. La rougeole, souvent sous-estimée, peut avoir des conséquences graves. Sur les 30 000 cas recensés en France entre 2009 et 2020, 26 se sont soldés par des décès. La maladie peut causer des complications cérébrales mortelles et il n'existe aucun traitement spécifique une fois la maladie déclarée. Les victimes,

dans la plupart des cas, étaient des personnes non vaccinées, mais aussi des individus immunodéprimés qui ne peuvent pas bénéficier de la vaccination.

Certains pays, principalement dans le nord de l'Europe, ont réussi à éradiquer la maladie grâce à une couverture vaccinale adéquate. Le Professeur Gillet rappelle que la rougeole est une maladie évitable et souligne l'importance des campagnes de vaccination, souvent négligées malgré les recommandations sanitaires. ■

(Source : Le Figaro, 15.03.2024)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

27 euros
50 euros

ETRANGER

32 euros
52 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 euros
60 euros

ÉTRANGER

35 euros
70 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay